

Accompagnement des habitants à la pratique du compostage collectif

Présentation du SYBERT

Le SYBERT est un syndicat mixte compétent pour le traitement des déchets. Il est composé de 8 adhérents (la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et 7 communautés de communes), regroupant 230 000 habitants et 198 communes.

Le SYBERT gère plusieurs installations de traitement : une usine d'incinération, un centre de tri des emballages ménagers, une Installation de Tri Massification des encombrants et 18 déchetteries réparties sur le territoire. Depuis 2010, le SYBERT a développé deux nouveaux services : « Prévention » et « Valorisation Organique », suite à la décision des Elus de ne pas reconstruire de nouveau four d'incinération et d'engager une politique forte de réduction des déchets. Cette orientation se traduit par la mise en place d'un Plan Local de Prévention (PLP) de 2010 à 2015, ainsi que d'un projet européen « Waste on a diet » de 2012 à 2016. Par ailleurs, tous les adhérents du SYBERT ont mis en place une facturation incitative (redevance).

Objectif du service valorisation organique

L'axe principal de la politique de prévention du SYBERT porte sur l'incitation à la pratique du compostage à toute échelle et quel que soit le type d'habitat. Les objectifs sont les suivants :

- promouvoir le compostage individuel
- développer 300 sites de compostage en pied d'immeuble sur 4 ans (2012-2016)
- développer une quinzaine de sites de compostage de quartier (chalets de compostage)

Depuis 2010, le SYBERT propose donc aux habitants un accompagnement à la pratique du compostage collectif. Actuellement, le SYBERT mandate l'association Trivial Compost qui met en place et suit les sites de compostage.

En 5 ans, 260 sites de compostage en pied d'immeuble ont vu le jour avec l'accompagnement du SYBERT et Trivial Compost.

Généralités sur le compostage collectif

Le compostage est un processus de dégradation de la matière organique par des micro-organismes en présence d'eau et d'air. En habitat collectif, on préconise de composter les restes de préparation de repas (épluchures fruits légumes, coquilles d'œuf, ...) et les restes, à l'exception des aliments carnés et poissons.

Les intérêts du compostage collectif mis en avant auprès des habitants sont les suivants :

- ⇒ produire un fertilisant gratuit utilisable directement sur place ;
- ⇒ réduire de 30 % le poids de la poubelle à ordures ménagères ;
- ⇒ maîtriser les charges de gestion des déchets (redevance) de l'immeuble ;
- ⇒ favoriser les échanges entre les résidents de l'immeuble.

Les conditions nécessaires à réunir pour implanter un **composteur en pied d'immeuble**

- l'immeuble doit disposer d'un espace vert suffisant,
- au moins deux habitants de l'immeuble doivent être volontaires (guide composteurs) pour assurer le bon fonctionnement des composteurs :
 - o être le relais d'information auprès des habitants et référent pour le SYBERT /Trivial Compost
 - o vérifier la qualité des apports
 - o brasser et retourner le compost
 - o récolter le compost avec les habitants

Communication / sensibilisation

Le SYBERT mène des actions de sensibilisation à différents niveaux :



- auprès des habitants :

- Stands d'information, visites en porte à porte
- Campagnes de communication via médias locaux et institutionnels,
- Évènementiel
- Diffusion de plaquettes explicatives,
- Appui sur les structures relais (maison de quartier, Conseil Consultatif des Habitants, associations)

- auprès des bailleurs, syndicats et associations de locataires

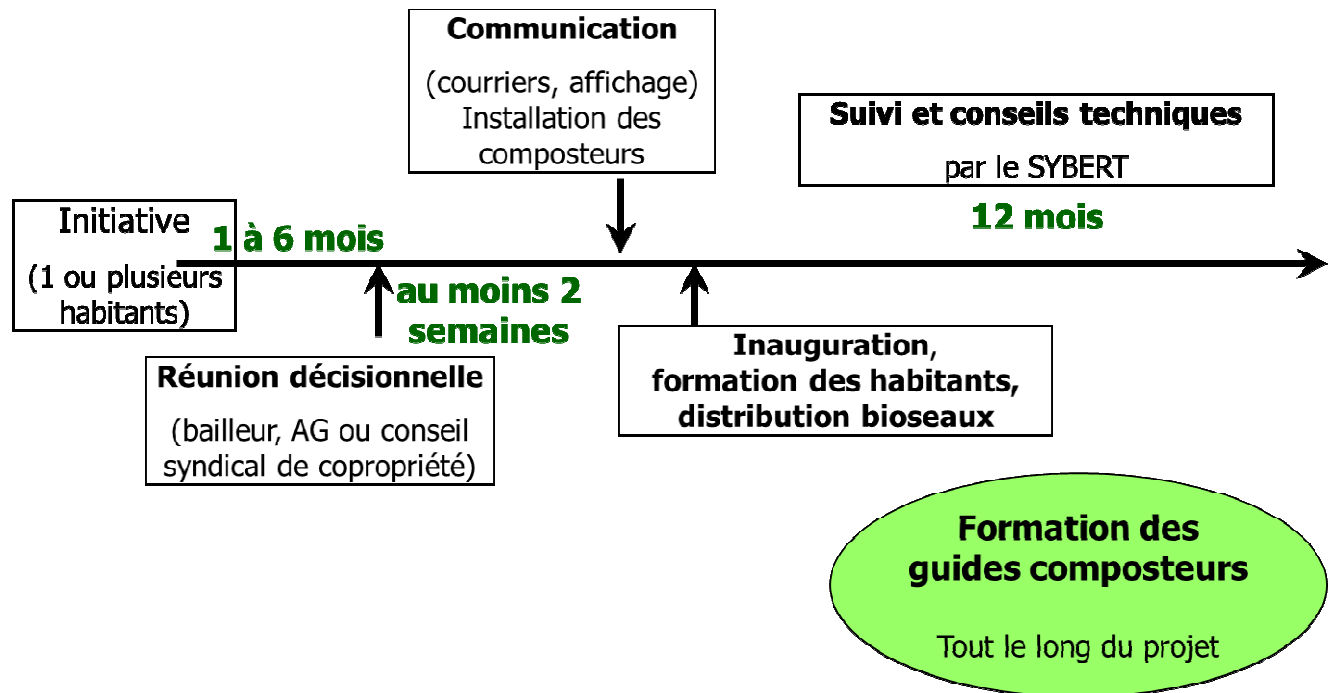
Rencontres régulières, relais d'information
Actions de sensibilisation via association de locataires

Par ailleurs, le SYBERT mène un travail de sensibilisation auprès des Elus et services de la Ville (qui compte 90% de l'habitat collectif du SYBERT) et ceux de l'Agglo, dans le but de coordonner les actions de promotion du compostage avec les politiques publiques de ces 2 partenaires.

L'accompagnement des habitants par étape

Lorsque les habitants d'un immeuble souhaitent avoir des composteurs collectifs, le SYBERT propose un accompagnement dans la durée suivant les étapes suivantes :

1. Les habitants doivent identifier 2 personnes bénévoles dans l'immeuble qui seront volontaires pour superviser le fonctionnement des composteurs (si le projet est accepté).
Le SYBERT (via l'association TRIVIAL COMPOST) prend contact avec les habitants pour visiter le site et étudier le projet.
2. Dès la faisabilité du projet vérifiée, le projet sera présenté lors d'une réunion organisée avec l'ensemble des copropriétaires (conseil syndical ou assemblée générale) ou avec le bailleur.
3. Après la validation du projet, la copropriété ou le bailleur passera commande auprès du SYBERT et s'acquittera du montant forfaitaire (entre 106 et 318 €) demandé pour l'accompagnement global.
4. Le SYBERT (via TRIVIAL COMPOST) communiquera les principes du projet à l'ensemble des habitants, via les personnes relais de l'immeuble (courriers dans les boîtes aux lettres, affiches).
5. L' « inauguration des composteurs » est organisée par Trivial Compost avec les guides composteurs, pour expliquer aux résidents les bonnes pratiques et leur distribuer les bioeaux.
6. Un suivi des composteurs sera assuré pendant 1 an (par TRIVIAL COMPOST) et par les personnes relais résidents dans l'immeuble.
7. Les personnes relais peuvent recevoir une formation gratuite de « guides-composteurs » d'une journée ou ½ journée (via l'association TRIVIAL COMPOST) ; cette étape peut intervenir avant ou après l'inauguration.
8. Les « guides-composteurs » assureront l'entretien du composteur et répondront aux questions des résidents (pendant et après la période de suivi et d'assistance prévue par le SYBERT pendant la première année).



La mise en réseau des guides composteurs

Le dispositif de compostage en pied d'immeuble ne fonctionne que grâce à l'implication d'habitants volontaires : à l'initiative du projet dans leur immeuble, ils vont par la suite devenir référents du compostage auprès de leurs voisins et du SYBERT. C'est-à-dire qu'ils vont assurer le relais des informations permettant le bon respect des consignes de tri des biodéchets et l'utilisation correcte des composteurs. Ils relaient aussi l'information vers le SYBERT : en cas de dysfonctionnement ou de problème rencontré (compost trop sec, trop humide, excès de moucheron, manque de broyat, ...), les guides composteurs peuvent solliciter l'intervention du SYBERT. Leur implication est donc primordiale.

La pérennisation du compostage en pied d'immeuble passe donc en priorité par le développement d'un réseau d'échanges entre les guides composteurs : c'est l'action menée depuis 2012 par l'association Trivial Compost, qui vise à valoriser l'engagement des guides composteurs, permettre leur échange d'expériences, consolider leurs connaissances et essaimer leur pratique sur le territoire urbain du SYBERT.

Les actions menées par l'association Trivial Compost, dans le cadre d'une convention annuelle de partenariat avec le SYBERT, sont les suivantes :

- évènementiel : portes ouvertes sur les sites de compostage, concours de la plus grosse citrouille
- diffusion d'informations via : site internet, e-lettre mensuelle, mise à jour des supports signalétiques sur composteurs
- visite des sites devenus « autonomes » (diagnostic du matériel en place, du niveau participation des habitants, bénévolat)
- aide à l'organisation de temps collectifs entre les habitants d'un immeuble (tamisage et récolte du compost, embellissement des composteurs, concours de citrouille, ...)
- réunions d'échanges avec les guides (organisées par le SYBERT 2 fois par an).